

**Préavis N° 05-2025
au Conseil communal**

concernant

la réponse au postulat PO-03-2023 "Lumière sur les prilléranes !"

Date proposée pour la séance de Commission :

Jeudi 24 avril 2025 à 18h00
Salle Castelmont 3

Délégué de la Municipalité : Ihsan Kurt

Prilly, le 2 avril 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction : La nécessaire reconnaissance des femmes dans l'espace public

Le postulat "*Lumière sur les Prilléraines !*" met en lumière un enjeu fondamental : l'invisibilisation des femmes dans l'espace public, que ce soit à travers la toponymie, les infrastructures urbaines ou la mémoire collective.

En Suisse romande, seulement 7,1 % des rues portent un nom féminin, un chiffre qui illustre le déséquilibre structurel dans la représentation des femmes. À Genève par exemple, 548 rues honorent des hommes, contre seulement 41 pour les femmes, un rapport qui se retrouve dans d'autres grandes villes romandes¹.

L'invisibilisation des femmes dans l'espace public est un phénomène largement étudié en sociologie urbaine et en études de genre. La notion de "ville genrée" (gendered city), développée par des chercheuses comme Leslie Kern (*Feminist City*, 2020) et Dolores Hayden (*The Grand Domestic Revolution*, 1982), montre comment l'aménagement urbain a été historiquement pensé pour un usage masculin, reléguant les femmes à des espaces secondaires ou limitant leurs déplacements.

L'anthropologue féministe Françoise Héritier (1996)² et la géographe Sylvette Denèfle (2016)³ soulignent que les espaces urbains ne sont pas neutres : ils reflètent et reproduisent les rapports de pouvoir entre les genres. Cela se traduit par une sous-représentation des femmes dans la toponymie, mais aussi par un accès inégal aux infrastructures et à la mobilité.

La question de la féminisation des noms de rues ne relève donc pas simplement d'un enjeu symbolique : elle interroge notre mémoire collective, nos valeurs et notre vision de l'égalité. La toponymie est un marqueur puissant de ce que nous choisissons de célébrer et de transmettre aux générations futures.

Le philosophe Michel Foucault (1984)⁴ a développé le concept de "hétérotopies", qui décrit comment certains espaces deviennent des lieux d'exclusion. Dans cette perspective, les rues et places

¹ Voir [Projet 100Elles*](#) et « Réponse au postulat demandant à la Municipalité de Prilly de nommer/renommer la place se trouvant devant le Collège du Centre »

² *Masculin/Féminin : La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

Dans cet ouvrage, Françoise Héritier développe le concept de "**valence différentielle des sexes**", expliquant comment les sociétés ont historiquement structuré **des espaces, des rôles et des statuts différenciés** pour les hommes et les femmes. Son analyse peut être appliquée à l'espace public, conçu selon des logiques excluant souvent les femmes de la sphère visible et du pouvoir symbolique.

³ Référence : *Femmes et villes : Genre et urbanisme en Europe*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2016.

Cet ouvrage est une référence en **géographie du genre et urbanisme féministe**. Denèfle y analyse **comment la planification urbaine reflète et reproduit les inégalités de genre**, en s'appuyant sur des études de cas européennes. Elle insiste notamment sur **les questions de sécurité, d'accessibilité et d'usage différencié de l'espace urbain par les femmes**.

⁴ À la suite de sa conférence éponyme de 1967, l'ouvrage *Des espaces autres* a été publié en 1984 après la mort de Michel Foucault.

Dans ce texte, il développe le concept d'**hétérotopie**, définissant des espaces qui existent en marge du système dominant, souvent comme des lieux d'exclusion. Ce concept est pertinent pour analyser comment **les rues, monuments et espaces publics façonnent une mémoire collective excluant les femmes**, les reléguant ainsi dans une hétérotopie symbolique.

exclusivement masculines peuvent être vues comme des "hétérotopies genrées", qui excluent symboliquement les femmes de l'histoire et de l'espace public.

L'espace public ne se limite pas aux noms de rues : il s'agit aussi de la manière dont les femmes l'occupent, le perçoivent et y évoluent. Aujourd'hui encore, les infrastructures urbaines sont souvent pensées pour un usage masculin, négligeant les besoins spécifiques des femmes en matière de mobilité, de sécurité et d'accessibilité.

Face à ces constats, la Ville de Prilly s'engage à rendre plus visible la contribution des femmes et à repenser ses espaces publics pour mieux refléter l'ensemble de sa population. Cette réponse vise ainsi à :

- ☑ Mettre en avant les actions déjà entreprises par la Municipalité.
- ☑ Analyser les résultats des démarches participatives menées récemment sur l'occupation des espaces publics prillérans par les femmes et de cohésion sociale.
- ☑ Proposer des actions concrètes pour renforcer l'inclusion et la visibilité des femmes dans l'espace public.

Cette réponse s'inscrit dans le cadre des engagements du Programme de législature 2021-2026, qui prévoit notamment la mise en place de mesures pour lutter contre les discriminations et violences liées au genre, à l'orientation sexuelle et aux origines, ainsi que la sensibilisation du personnel communal aux questions de genre, de culture et de générations.

2. Actions déjà engagées pour une meilleure représentation des femmes

2.1. La nomination de la Place Catherine Colomb et l'engagement de Prilly pour la visibilité des femmes

Prilly a amorcé une réflexion globale sur la place des femmes dans l'espace public, qui s'est traduite par des actions concrètes en 2024.

Ainsi, le 8 mars 2024, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Ville a inauguré l'exposition "Migration : Voix de Femmes", mettant en lumière les récits et parcours de femmes migrantes vivant à Prilly. Cette initiative, portée par le Service Culture et Intégration, visait à rendre visibles ces trajectoires souvent invisibilisées, tout en soulignant les contributions essentielles des migrantes au tissu social et économique de la commune.

☞ Pourquoi cette exposition est-elle essentielle ?

- Elle répond à une volonté de valoriser des figures féminines sous-représentées, rejoignant ainsi la démarche engagée avec "*Lumière sur les Prillérans !*".
- Elle illustre une diversité de parcours féminins, mettant en avant le rôle des femmes dans la transmission culturelle et l'engagement communautaire.
- Elle permet d'interroger l'accessibilité et la représentation des femmes issues de la migration dans l'espace public et institutionnel.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de reconnaissance des femmes, dont un autre jalon important a été la décision de renommer la place devant le Collège du Centre en "Place Catherine Colomb".

➡ Pourquoi ce choix ?

Catherine Colomb (1892-1965) est une figure majeure de la littérature suisse. Prillérane durant de nombreuses années, elle a été la première femme lauréate du Prix Rambert en 1961. Pourtant, comme de nombreuses femmes de talent, elle reste peu connue du grand public.

➡ Pourquoi cette place ?

- Située devant un établissement scolaire, elle sensibilise les jeunes générations à l'importance des figures féminines dans l'histoire.
- Elle est un lieu hautement fréquenté, assurant une visibilité durable à cette reconnaissance.
- C'est le premier espace public prilléran à porter le nom d'une femme, marquant ainsi un tournant dans la politique toponymique de la ville⁵.

Cette nomination sera officialisée lors d'une **cérémonie publique le 10 juin 2025** permettant de commémorer d'un même élan le 14 juin 1981, date à laquelle le peuple suisse s'est prononcé en faveur de l'article constitutionnel concernant le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes⁶.

2.2. "Mon quartier, ma voix" : Un levier de transformation pour un espace public plus inclusif

Depuis janvier 2024, la Municipalité de Prilly a lancé la démarche participative "Mon quartier, ma voix", visant notamment, dans sa première phase, à analyser le ressenti et le vécu de la population prillérane dans ses quartiers. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de mieux comprendre les attentes et besoins des habitantes, notamment en matière :

- D'aménagement urbain et d'accessibilité.
- De vivre-ensemble et de cohésion sociale.
- De santé communautaire et de bien-être global.

Un portrait diagnostic territorial, rassemblant les perceptions et besoins exprimés par la population, sera présenté publiquement en cours d'année 2025 et servira de base pour élaborer des mesures concrètes avec les actrices et acteurs locaux, notamment via la Table de développement social de Prilly.

Les enseignements issus de la démarche "Femmes et espace public"

En parallèle, Prilly a finalisé en 2024 un travail spécifique sur l'usage de l'espace public par les femmes, à travers :

- Une enquête menée entre 2021 et 2023 sur les pratiques et perceptions des femmes dans les espaces publics.
- Quatre marches exploratoires organisées en 2024, réunissant des mamans, des jeunes et des aînées.

Ces actions ont permis d'identifier des freins majeurs à l'occupation de l'espace public par les femmes, avec des disparités générationnelles importantes :

⁵ La toponymie de Prilly se distingue par l'absence de noms de personnalités, qu'elles soient masculines ou féminines, dans ses rues et places. Les dénominations actuelles sont principalement descriptives ou géographiques.

⁶ Cette date marque également la grande grève des femmes du 14 juin 1991, mouvement qui a repris en 2019 et se tient dorénavant chaque année : <https://www.14juin.ch/>

- Les mamans privilégient les lieux sécurisés et pratiques, où elles peuvent conjuguer activités familiales et déplacements (ex. : proximité d'écoles, bibliothèques et commerces). Elles expriment un besoin accru d'espaces de rencontre et d'animation intergénérationnelle.
- Les jeunes femmes tendent à "disparaître" de l'espace public après l'adolescence, faute d'offres d'activités qui leur sont dédiées. Elles dénoncent également des comportements inappropriés dans certains espaces (regards insistants, harcèlement) et un manque de lieux conviviaux et adaptés.
- Les aînées apprécient les espaces verts calmes et accessibles, mais regrettent le manque de bancs et de points d'eau, ainsi que la difficulté d'accès aux transports publics sans outils numériques.

Recommandations issues des travaux "Femmes et espace public"

Les recommandations formulées à l'issue de cette démarche s'alignent avec les objectifs de "Mon quartier, ma voix" et du postulat *"Lumière sur les Prillérans !"* :

a. Apaiser et sécuriser les espaces publics

- Repenser l'éclairage public dans les zones sensibles (parcs, sous-voies, passages peu fréquentés). Un plan lumière est en cours d'élaboration au sein de la Commune.
- Créer des cheminements piétons sécurisés avec une signalétique visible et inclusive.
- Encourager une occupation permanente des espaces (ex. : animations, événements culturels) pour limiter le sentiment d'insécurité.

b. Adapter les infrastructures aux besoins des femmes

- Multiplier les bancs, points d'eau et toilettes publiques accessibles dans les espaces verts et zones de passage.
- Penser des aménagements inclusifs et intergénérationnels, intégrant les besoins spécifiques des mères avec enfants, des jeunes filles et des aînées.
- Développer des lieux d'échange et de rencontres spontanées, en intégrant des espaces couverts pour favoriser les interactions, notamment en hiver.

c. Encourager la mixité et la participation des femmes à la vie publique

- Associer les habitantes à la co-construction des projets urbains, via des consultations citoyennes et des ateliers participatifs.
- Favoriser la présence des femmes dans les activités et événements organisés dans l'espace public, notamment en soutenant des initiatives locales portées par des associations ou collectifs féminins.
- Déconstruire les stéréotypes liés à l'occupation de l'espace public, en valorisant des modèles féminins dans la culture, le sport et les arts urbains.

Un cadre pour des actions durables et concertées

Ces recommandations, croisées avec les données issues de "Mon quartier, ma voix", permettent de poser un cadre de réflexion et d'action pour une ville plus inclusive. L'espace public doit être conçu pour toutes et tous, en intégrant les besoins réels des femmes et des minorités de genre. Dans cette perspective, la ville de Prilly a adopté en 2023 une Charte établissant les bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux. Son article 7 stipule une "approche sensible au genre", garantissant

des espaces égalitaires et appropriables par toutes et tous, grâce à des jeux diversifiés et des zones collectives favorisant de nouveaux usages.

En articulant ces deux démarches complémentaires, Prilly peut identifier des solutions pérennes, adaptées aux réalités locales, et co-construire avec la population des espaces plus sûrs, plus accessibles et plus vivants.

2.3. Adoption du langage inclusif dans les communications officielles

Le postulat PO-06-2024, déposé par Les Vert.e.s et le Parti socialiste, vise à intégrer un langage inclusif dans les communications officielles de la Ville.

Pourquoi est-ce important ?

- Le langage structure notre vision du monde : la forme grammaticale masculine employée de manière générique contraint à penser le monde au prisme de l'androcentrisme (centré sur le masculin), déconsidérant la diversité de genre, et reproduisant des représentations sexistes⁷.
- Rendre visibles les femmes dans les communications publiques contribue à renforcer leur légitimité dans l'espace public et permet de viser l'égalité de genres.
- L'adoption d'un langage épicène ou inclusif représente un acte de reconnaissance institutionnelle en faveur de l'égalité entre les genres et de promotion de la diversité.

La Municipalité s'engage à étudier la mise en œuvre de cette proposition, en cohérence avec ses démarches inclusives et participatives.

3. Pistes d'actions pour une ville plus inclusive

3.1. Étendre la reconnaissance des femmes dans la toponymie et l'espace public

☞ Proposition : Mise en place d'une "Banque des Prillérans"

Inspirée du projet lausannois *100 femmes qui ont fait Lausanne*⁸, cette base de données permettrait aux habitantes de proposer des figures féminines locales à honorer. Le projet *Toponym'Elles* de Montréal (Québec)⁹ constitue également une bonne pratique à considérer dans cette démarche.

☞ Proposition : Création d'une "Galerie des Prillérans"

Des panneaux commémoratifs dans les écoles, bibliothèques et espaces culturels mettraient en lumière les femmes qui ont marqué l'histoire locale. La Place des Montréalaises¹⁰ prochainement inaugurée à Montréal peut-être aussi source d'inspiration.

☞ Proposition : Renommer des salles communales

Dans cette même logique de mise en valeur des figures féminines locales et internationales, la municipalité pourrait également envisager de nommer certaines salles communales en hommage à des femmes ayant marqué l'histoire du féminisme et des luttes pour l'égalité. Des espaces comme Castelmont, le sous-sol de la Grande Salle ou encore l'amphithéâtre du Collège de l'Union pourraient

⁷ L'ouvrage de Pascal Gygax, Professeur de psychologie à l'Université de Fribourg, *Le cerveau pense-t-il au masculin ?* met en lumière les enjeux scientifiques de la question et représente une référence à ce sujet.

⁸ <https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/bureau-egalite/femmes-espace-public/100-femmes.html>

⁹ <https://montreal.ca/articles/toponymelles-montreal-au-feminin-21267>

¹⁰ <https://montreal.ca/articles/la-future-place-des-montrealaises-19217>

être renommés en l'honneur de personnalités telles que Clara Zetkin, Émilie Gourd, Simone de Beauvoir, Rosa Parks ou encore Jîna Mehsa Emîni¹¹.

3.2. Sécurisation et amélioration de l'accessibilité des espaces publics

☞ Proposition : Éclairage intelligent et signalétique adaptée
Installation de nouveaux éclairages dans les parcs et passages sensibles.

☞ Proposition : Espaces publics adaptés aux femmes et aux familles
Développer des infrastructures favorisant l'accessibilité, le confort et la sécurité dans l'espace public, notamment :

- Installation de bancs, de toilettes publiques et de points d'eau dans les espaces verts.
- Réflexion et planification au sein des services communaux pour :
 - Aménager des itinéraires piétons et cyclables continus et sécurisés, avec une signalétique adaptée, le long des futures voies vertes (Plan mobilité).
 - Créer des rues ludiques piétonnes pour encourager un usage convivial et inclusif.
 - Concevoir des places de jeux thématiques non genrées, avec des modules favorisant l'inclusivité.

3.3. Intégration d'une approche genrée dans les politiques publiques

☞ Proposition : Expérimenter l'Analyse Différenciée selon les Sexes (ADS+)¹², un outil largement utilisé au Québec :

- Inspirée de l'approche Boussole 21 en matière de développement durable, cette méthode permettrait d'évaluer l'impact des décisions publiques sur les femmes et les minorités de genre.
- Bien que cet outil soit francophone et adaptable au contexte prilléran, d'autres approches européennes pourraient être explorées pour enrichir la réflexion.
- Un projet pilote pourrait être mené sur un aménagement spécifique (ex. : rénovation d'un parc).

Cette démarche pourrait être articulée avec l'évaluation Boussole 21 afin d'assurer une approche intégrée.

En complément des actions proposées, Prilly peut également s'inspirer d'initiatives internationales et d'approches structurelles pour renforcer la place des femmes dans l'espace public.

3.4. S'inspirer d'autres bonnes pratiques mises en place ailleurs

De nombreuses villes, en Suisse et à l'international, ont adopté des stratégies innovantes pour repenser la place des femmes dans l'espace public. Ces expériences peuvent nourrir la réflexion de Prilly et enrichir la mise en œuvre de ses propres actions.

☞ Genève et le projet 100Elles*

La Ville de Genève a lancé en 2019 *le projet 100Elles**, qui vise à renommer 100 rues en hommage à des figures féminines ayant marqué l'histoire genevoise. Ce projet s'accompagne d'une plateforme éducative interactive, permettant à la population de découvrir la vie et les contributions de ces femmes.

¹¹ Voir : Les grandes figures du féminisme international ([RTS Grand format](#)) et Les pionnières romandes du suffrage féminin ([dossier RTS](#))

¹² <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes>

◆ Apport pour Prilly : Intégrer une dimension éducative et participative à la féminisation de la toponymie, par exemple via un site web ou des parcours thématiques dans la ville.

☞ Paris et son "budget sensible au genre" (BSG)

Depuis 2021, Paris applique un budget municipal genré, une approche qui consiste à intégrer l'impact différencié des décisions publiques sur les femmes et les hommes. Concrètement, cela signifie que chaque projet d'aménagement ou de service public est analysé sous l'angle du genre, afin d'identifier les inégalités et d'y remédier.

◆ Apport pour Prilly : Introduire une analyse différenciée selon le genre dans l'élaboration des budgets municipaux, notamment en matière d'aménagement urbain et de politique culturelle.

☞ Vienne et l'urbanisme inclusif

Depuis les années 1990, la capitale autrichienne a développé une méthodologie d'urbanisme sensible au genre, intégrant des diagnostics d'usage différenciés. Cette approche a permis de repenser la conception des espaces publics, notamment en favorisant des parcs et infrastructures où les filles et les femmes se sentent aussi légitimes que les garçons et les hommes.

◆ Apport pour Prilly : Expérimenter une cartographie genrée de l'espace public, en s'appuyant sur les enseignements de la démarche "*Mon quartier, ma voix*" et des marches exploratoires.

3.5. Intégrer la dimension de genre dans les politiques publiques locales

Une ville inclusive ne se limite pas à des actions ponctuelles : elle doit inscrire la question de l'égalité dans l'ensemble de ses politiques publiques.

☞ Encourager la représentation des femmes dans la politique locale

◆ Proposition : Sensibiliser et soutenir la participation des femmes à la vie politique locale, notamment en facilitant des actions de mentorat et de réseautage pour les candidates, futures élues ou membres de commissions.

☞ Évaluer l'impact des politiques publiques sous l'angle du genre

◆ Proposition : Sans collecter des données genrées individuellement, il s'agirait d'analyser les statistiques et indicateurs déjà disponibles, par exemple via les bases de données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et des études existantes sur les inégalités d'accès aux services publics.

☞ Renforcer les partenariats avec les associations locales et les réseaux féminins

◆ Proposition : Collaborer avec des acteurs engagés dans la promotion des droits des femmes et l'inclusion dans l'espace public (associations locales, universités, expertes en urbanisme féministe).

3.6. Sensibilisation et participation citoyenne

☞ Créer un programme éducatif sur les femmes et la ville

◆ Proposition : Organiser des parcours urbains pédagogiques et des conférences ouvertes au public sur l'histoire des femmes dans l'espace public.

☞ Expérimenter des projets artistiques inclusifs

◆ Proposition : Soutenir des initiatives d'art urbain mettant en avant des figures féminines locales, par exemple à travers des fresques murales ou des installations temporaires.

4. Conclusion : Vers une ville plus égalitaire et inclusive

L'inauguration de la Place Catherine Colomb, l'exposition "*Migration : Voix de Femmes*", ainsi que les recommandations issues de "*Femmes et espace public*" et prochainement de "*Mon quartier, ma voix*" constituent des avancées importantes pour une meilleure reconnaissance des femmes dans l'espace public prilléran. Mais ces actions, bien que significatives, ne doivent pas rester isolées.

L'invisibilisation des femmes dans l'espace public est un problème structurel, qui ne peut être résolu uniquement par des gestes symboliques : il nécessite une approche intégrée et durable, ancrée dans une politique publique ambitieuse.

Prilly a amorcé une dynamique forte en faveur d'une ville plus inclusive, mais ces actions doivent s'inscrire dans une stratégie globale et durable.

Dans cette optique, la démarche "*Mon quartier, ma voix*" vise l'élaboration d'un plan d'action pérenne, garantissant notamment que les enjeux d'égalité et d'inclusion soient pris en compte de manière systématique dans les décisions municipales.

Ce cadre permettra d'agir concrètement sur :

- ☑ L'aménagement urbain et la mobilité (espaces sécurisés, accessibles et adaptés aux usages de toutes et tous).
- ☑ Les politiques culturelles et patrimoniales (reconnaissance des figures féminines dans la toponymie et la mémoire collective).
- ☑ La cohésion sociale et la participation citoyenne (renforcement du rôle des femmes dans la vie publique et la gouvernance locale).

Au-delà de ces axes, il est essentiel que la Ville de Prilly adopte une approche transversale, en intégrant la perspective de genre dans toutes ses politiques publiques. Le développement d'un cadre d'action structuré, inspiré des bonnes pratiques internationales (comme l'urbanisme inclusif à Vienne ou le budget sensible au genre à Paris), pourrait renforcer l'impact des mesures mises en place.

L'instauration d'un suivi régulier et d'une évaluation des progrès réalisés – via la production de données genrées et la consultation des habitantes – permettrait d'assurer une mise en œuvre efficace et adaptée aux réalités locales.

En adoptant une vision intégrée, Prilly pourra s'imposer comme un modèle de ville où l'égalité est un principe structurant, non seulement dans les noms donnés aux rues, mais aussi dans la manière même de concevoir et de vivre l'espace public.

☞ Faire de Prilly une ville véritablement inclusive ne signifie pas seulement corriger les inégalités passées, mais construire activement un futur où chacune peut évoluer dans un espace public conçu pour toutes et tous.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame La Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

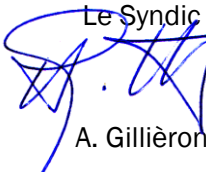
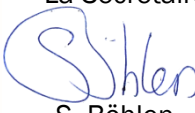
- vu le préavis municipal N° 05-2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1.. d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat PO-03-2023 et de le classer.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillièron		S. Böhlen

Annexes :

N° 1 – Fiche de recherche 2025-02 - Personnalités féminines de Prilly

N° 2 – Prilly_entre_2_siecles_personnalites_feminines_pp134-149